

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

Excusés : Mme Annick ALIX-FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, Mme Sylvie ASSELIN, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, Mme Pierrette POUSSET

Absents : Mme Aurélie COLLIBEAUX-VERGIN, M. Manoël DUDOUIT, M. Yann LECUYER, Mme Nathalie LEGENDRE, M. Serge LEMONNIER, M. Gilles MALICOT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GAUTIER

Date de convocation : 26 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 26 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Votants : 19

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 05/02/2026
- 2) Budget principal
 - approbation du compte financier unique (CFU) 2025
 - affectation du résultat de fonctionnement 2025 dans le BP 2026
- 3) Budget annexe *Condé Espace*
 - approbation du compte financier unique (CFU) 2025
 - affectation du résultat de fonctionnement 2025 dans le BP 2026
- 4) Budget annexe *Panneaux photovoltaïques*
 - approbation du compte financier unique (CFU) 2025
 - affectation du résultat de fonctionnement 2025 dans le BP 2026
- 5) Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2026
- 6) Actualisation du programme pluriannuel d'investissements (PPI) 2021-2026
- 7) Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - participation financière 2026
- 8) Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - participation financière 2026
- 9) Décisions du Maire par délégation
- 10) Communications de la municipalité
- 11) Questions diverses
 - RH : point sur les recrutements en cours
 - Schéma directeur des mobilités actives (SDMA) : attribution du marché d'études

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Sylvie GAUTIER est choisie comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : « *Souscription d'une ligne de trésorerie* ». **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.**

1- Approbation du PV du conseil municipal du 05/02/2026

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver le procès-verbal précité.**

Pour : 19	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

2- Budget principal

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

4-1 Approbation du compte financier unique (CFU) 2025

Exposé du compte financier 2025 :

- Section de fonctionnement :
 - diminution des charges réelles de fonctionnement - 2% (la hausse observée depuis des années s'est arrêtée)
 - ✓ 60612 --> Energies + 3%. Dans le futur, il est cependant attendu une baisse liée à l'adhésion récente au groupement de commande du SDEM50 pour l'électricité et à la mise en service cet été des panneaux photovoltaïques de l'école élémentaire.
 - ✓ 60624 --> Produits de traitement + 11 637 €. Il s'agit de commandes d'engrais pour les terrains de foot depuis leur reprise en septembre 2025, mais cette charge supplémentaire est compensée par une revalorisation de l'attribution de compensation (AC).
 - ✓ 6161/6168 --> Assurance + 3 752 €. En augmentation depuis des années. Le secteur est sous tension, des communes ne parviennent même plus à se faire assurer.
 - ✓ 62878 --> Concours à St-Lô Agglo - 86%. Une grande partie des prestations n'a pas été facturée (chargée de mission PVD, instruction urbanisme). Il faut s'attendre à un rattrapage en 2026 aux alentours de 100 000 €.
 - ✓ 6288 --> Autres services extérieurs (spectacles) + 91%. Forte hausse résultant du choix de la commune d'avoir une politique culturelle ambitieuse

- ✓ 012 --> Charges de personnel 1 707 885 € (+ 1%). La masse salariale a été contenue, malgré la hausse de la cotisation CNRACL (hausse de 12 % échelonnée entre 2025 et 2028)
- ✓ 65311 --> Indemnités aux élus - 8 % en baisse (retrait d'une maire-adjointe, Pierrette Pousset, pour raison médicale)
- ✓ 65748 --> Subventions aux associations + 9%
- ✓ 66111 --> Intérêts d'emprunt - 10 %
- ✓ 657363 --> Subvention d'équilibre au CCAS : en baisse (40 000 € en 2025 contre 45 000 € en 2024)
- ✓ 013 --> Remboursement arrêts maladie 61 466 € (+ 9%)
- ✓ 7062 --> Redevances culturelles 5 654 € (+ 32%). Augmentation liée à la montée en puissance de la politique culturelle
- ✓ 7067 --> Redevances périscolaires 215 851 € (+ 6%)
- ✓ 73 --> Impôts et taxes 2 221 488 € (+ 2%). Augmentation liée principalement à la revalorisation des valeurs locatives décidée par l'Etat.
- ✓ 73211 --> Attribution de compensation de l'Agglo 1 119 457 € (+ 7%). 1 050 376 (2024) --> 1 119 457 € (2025)
- ✓ 73223 --> DMTO (droits de mutation à titre onéreux) 111 168 € (- 23%). Baisse liée à la réforme du secteur immobilier.
- ✓ 748312 --> DC RTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) 56 251 € (- 31%)
- ✓ 74836 --> FDTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) 47 713 € (- 15%)
- ✓ 74111 / 741121 --> DGF 643 892 € (+ 3%)
- ✓ 752 --> Revenus des immeubles 195 766 € (+ 19%). La Mautelière verse à nouveau un loyer plein (64 616 €).
- ✓ 773 --> Remboursement de taxes foncières trop versées 9 948 € (suite à une étude d'optimisation fiscale menée sur la période 2019-2024).

CAF brute : 715 039 € (+ 14%)

Remboursement emprunt : 365 822 € (- 1%)

CAF nette : 349 216 € (+ 36%)

▪ Section d'investissement :

- Dépenses :

- ✓ Emprunt : 365 822 €
- ✓ Rénovation du Diapason : 1 375 610 €
- ✓ Projet Saint-Martin : 97 210 €
- ✓ Travaux logements Mautelière : 128 914 €
- ✓ Fonds de concours gymnase : 166 185 €
- ✓ Parking Henri Binet : 16 823 €
- ✓ Reports (RAR = restes à réaliser) : 907 463 € (comprenant les dépenses de l'école élémentaire et du cinéma-théâtre)

- Recettes :

- ✓ FCTVA 438 924 €
- ✓ Subventions d'équipement (Etat, Département...) 442 738 €
- ✓ Reports (RAR) : 1 757 198 € (il s'agit de subventions certaines)

Déficit réel d'investissement - 1 689 570 €

Résultat de l'exercice (fonctionnement + investissement) : - 1 340 354 €

Fonds de roulement (au 31/12/2025) : 798 515 €

Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du budget concerné (bilan, compte de résultat, taux d'imposition) ;

Après que le Maire ait quitté la salle au moment du vote (article L. 2121-14 CGCT), le Conseil municipal, sous la présidence de M. Emmanuel JAMARD, maire-adjoint aux finances, décide de :

- Voter le compte financier unique (CFU) du budget principal comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes.....	4 037 078,32
Dépenses.....	3 506 975,26
Résultat d'exercice 2025.....	530 103,06
Solde reporté 2024.....	1 562 631,51
Résultat de clôture 2025.....	2 092 734,57

Section d'investissement

Recettes.....	1 480 564,50
Dépenses.....	2 944 761,40
Résultat d'exercice 2025.....	- 1 464 196,90
Solde antérieur 2024.....	169 977,29
Résultat de clôture 2025.....	- 1 294 219,61

Pour : 17	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

Le Maire (titulaire d'un pouvoir), ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote (article L. 2121-14 CGCT). Il était titulaire d'un pouvoir.

4-2 Affectation du résultat de fonctionnement 2025 dans le BP 2026

Le Conseil municipal décide de :

- Voter l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 dans le budget 2026 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2025		
Résultat de l'exercice 2025	530 103,06 €	A
Résultat 2024 incorporé	1 562 631,51 €	B
Résultat à affecter	2 092 734,57 €	C = A + B
Solde d'investissement 2025	- 1 294 219,61 €	D
RAR 2025	- 849 735,00 €	E
Besoin de financement en investissement	444 484,61 €	F = E - D
Affectation du résultat (dans BP 2026)		
- Affectation en réserves R 1068 en investissement	444 484,61 €	G = F
- Report en fonctionnement R 002	1 648 249,96 €	H = C - F

Pour : 19	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

5- Budget annexe *Condé Espace*

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

5-1 Approbation du compte financier unique (CFU) 2025

Charges de fonctionnement : 160 805 € (+ 131 %)

- Personnel : + 125 % (réembauche de Christophe, agent plus qualifié et donc mieux rémunéré)

Recettes encaissées : 104 762 € (pas de subvention d'équilibre en 2025 car réserves importantes)

Déficit de fonctionnement : - 56 043 €

Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du budget concerné (bilan, compte de résultat, taux d'imposition...) ;

Après que le Maire ait quitté la salle au moment du vote (article L. 2121-14 CGCT), le Conseil municipal, sous la présidence de M. Emmanuel JAMARD, maire-adjoint aux finances, décide de :

- **Voter le compte financier unique (CFU) du budget annexe comme suit :**

Section de fonctionnement

Recettes.....	104 762,22
Dépenses.....	160 805,48

Résultat d'exercice 2025.....	- 56 043,26
Solde reporté 2024.....	106 839,03
Résultat de clôture 2025.....	50 795,77

Section d'investissement

Recettes.....	5 267,08
Dépenses.....	12 281,71
Résultat d'exercice 2025.....	- 7 014,63
Solde antérieur 2024.....	19 262,16
Résultat de clôture 2025.....	12 247,53

Pour : 17	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Le Maire (titulaire d'un pouvoir), ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote (article L. 2121-14 CGCT). Il était titulaire d'un pouvoir.

5-2 Affectation du résultat de fonctionnement 2025 dans le BP 2026

Le Conseil municipal décide de :

- Voter l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 dans le budget 2026 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2025		
Résultat de l'exercice 2025	- 56 043,26 €	A
Résultat 2024 incorporé	106 839,03 €	B
Résultat à affecter	50 795,77 €	C = A + B
Solde d'investissement 2025	12 247,53 €	D
RAR 2025	9 600,00 €	E
Besoin de financement en investissement	- 2 647,53 €	F = E - D
Affectation du résultat (dans BP 2026)		
- Affectation en réserves R 1068 en investissement		G = F
- Report en fonctionnement D 002	50 795,77 €	H = C - F

Pour : 19	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

6- Budget annexe *Panneaux photovoltaïques*

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

6-1 Approbation du compte financier unique (CFU) 2025

Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du budget concerné (bilan, compte de résultat, taux d'imposition...) ;

Après que le Maire ait quitté la salle au moment du vote (article L. 2121-14 CGCT), le Conseil municipal, sous la présidence de M. Emmanuel JAMARD, maire-adjoint aux finances, décide de :

- Voter le compte financier unique (CFU) du budget annexe comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes.....	15 602,28
Dépenses.....	9 728,14
Résultat d'exercice 2025.....	5 874,14
Solde reporté 2024.....	21 719,35
Résultat de clôture 2025.....	27 593,49

Section d'investissement

Recettes.....	6 687,00
Dépenses.....	7 157,17
Résultat d'exercice 2025.....	- 470,17
Solde antérieur 2024.....	7 214,27
Résultat de clôture 2025.....	6 744,10

Pour : 17	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

Le Maire (titulaire d'un pouvoir), ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote (article L. 2121-14 CGCT). Il était titulaire d'un pouvoir.

6-2 Affectation du résultat de fonctionnement 2025 dans le BP 2026

Le Conseil municipal décide de :

- Voter l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 dans le budget 2026 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2025		
Résultat de l'exercice 2025	5 874,14 €	A
Résultat 2024 incorporé	21 719,35 €	B
Résultat à affecter	27 593,49 €	C = A + B
Solde d'investissement 2025	6 744,10 €	D
RAR 2025		E
Besoin de financement en investissement	- 6 744,10 €	F = E - D
Affectation du résultat (dans BP 2026)		
- Affectation en réserves R 1068 en investissement		G = F
- Report en fonctionnement R 002	27 593,49 €	H = C - F

Pour : 19	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

7- Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2026

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

Selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

1- Introduction

2- Situation financière de la commune (rétrospective 2010-2024)

- Forte hausse des charges courantes
- Stagnation des recettes de fonctionnement
- Légère reprise des investissements en 2024
- Un endettement maîtrisé
- Baisse sensible de la capacité d'autofinancement (CAF)

3- Analyse financière jusqu'en 2026

- Rappel : définition de la capacité d'autofinancement (épargne)
- PPI 2021-2026 et prospective financière

4- Orientations budgétaires pour 2026

- Budget principal
- Budget annexe *Condé Espace*
- Budget annexe *Panneaux photovoltaïques*

5- Programme d'investissements 2026

➡ Investissements courants :	260 000 €
➡ opérations ponctuelles :	<u>2 584 200 €</u>
	2 844 200 € (CA 2025 : 2 569 248 €)

L'exposé de ce point appelle les précisions et commentaires suivants :

- M. le Maire souhaite attirer l'attention des élus sur la nécessaire prudence budgétaire pour les années à venir. Le contexte a évolué, il est moins favorable. Il ne sera pas possible de maintenir le même rythme d'investissements dans le prochain mandat.
- Pour 2026, les prévisions pour le budget principal sont :
 - Produits de fonctionnement en légère baisse (- 1%)
 - Recettes fiscales / attribution de compensation + 2%
 - Dotations de l'Etat - 6%. Fortes inquiétudes liées aux mesures de rigueur voulues par l'Etat (- 100 000 € attendus pour Condé, l'une des communes les plus impactées de la Manche). Suppression de la DC RTP et baisse de la compensation des abattements de TF pour les entreprises industrielles.
 - DMTO - 5%. Le secteur immobilier peine à repartir
 - DGF : reconduction du montant
 - Produits des services + 2%. Tarifs + 0,9% pour 2026
 - Revenus des immeubles + 7%. Année de plein exercice pour Le Diapason et la salle des fêtes de Condé après les travaux. La Mautelière débutera l'apurement de sa dette (17 695 €) vis-à-vis de la commune.
 - Charges courantes en légère hausse (+ 1%)
 - Charges à caractère général : 1 119 000 € (+ 1% = inflation)
 - Charges de personnel : 1 740 000 € (+ 2%)
 - Subventions CCAS : 40 000 € (montant inchangé)
 - Subvention Condé Espace : 20 000 €. Cela suffira pour équilibrer le budget annexe qui dispose de disponibilités financières.
 - Dépenses d'investissement : 2 844 200 €
 - ✓ Rénovation énergétique de l'école élémentaire : 2 514 200 €
 - ✓ Végétalisation des cimetières : 40 000 €
 - ✓ Rénovation énergétique de l'école maternelle : 30 000 €
 - Recettes d'investissement :
 - ✓ Subventions d'investissement : 1 790 865 €
 - ✓ Taxe d'aménagement : 10 000 € --> faible montant prévisionnel car soucis d'encaissement liés à la réforme des modalités de recouvrement de la taxe.
- Budget photovoltaïque : il intégrera les recettes à venir des panneaux photovoltaïques de l'école élémentaire.
- Ratios financiers de la commune : les critères que s'était fixée la commune sont globalement respectés à la fin de l'année 2026
 - Fonds de roulement : 475 K€ autour de 500 000 €
 - CAF brut a baissé mais reste tout à fait confortable

Le Conseil municipal décide de :

- Prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2026 (DOB) dont le rapport est annexé à la présente délibération.

Pour : 19	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

8- Actualisation du programme pluriannuel d'investissements (PPI) 2021-2026

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

La commune s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissements (PPI) pour toute la durée du mandat (2021-2026).

Le PPI permet à la collectivité locale de planifier ses investissements sur le long terme et d'obtenir une vision prospective et synthétique de ses finances. Le PPI doit être mis à jour tous les ans et prendre en compte les modifications et réalisations au cours de l'exercice.

Pour rappel, le PPI de Condé-sur-Vire s'appuie sur plusieurs **critères** :

- a) Maintien du fonds de roulement au-dessus du seuil de 500 000 €
- b) Aucune augmentation de la fiscalité locale jusqu'en 2026
- c) L'endettement de la commune ne doit pas dépasser les limites suivantes :
 - Capacité de désendettement < 6 années
 - Remboursement du capital de la dette < 50 % de la CAF brute

Compte tenu de l'évolution du budget prévisionnel de certaines opérations, des ajustements au PPI sont proposés :

1) Investissements courants : 260 000 € (2026)

2) Opérations ponctuelles :

- **Végétalisation des cimetières (40 000 €)** : *montant réévalué à la baisse (seuls le cimetière de Mesnil-Raoult et le nouveau carré n°8 seront traités en 2026)*
- **Rénovation énergétique de l'école élémentaire (2 514 200 €)** : *montant réévalué à la hausse*
- **Rénovation énergétique de l'école maternelle (30 000 €)** : *inchangé. Il s'agit de faire en 2026 uniquement l'étude de maîtrise d'œuvre afin d'obtenir un chiffrage.*
- **Parking Henri Binet (192 000 €)** : *supprimé. Une réfection du parking a été faite en 2025 (16 823 €). La création des ombrières est reportée à plus tard.*

Découlant de ce nouveau PPI, l'étude prospective confirme une **situation financière légèrement dégradée**. La commune reste globalement dans les moyennes nationales. Mais le ratio du remboursement du capital de la dette par la CAF brute (57,20 % > 50 %) dépasse le seuil limite que la commune s'était donnée pour cette prospective et le fonds de roulement tombe en-dessous du seuil souhaité (475 K€ < 500 K€), ce qui reste tout à fait raisonnable.

Condé-sur-Vire	2026	Moyenne nationale
Encours de dette	2 610 K€	3 002 K€
Dette / population	611 €/hab.	703 €/hab.
Délai de désendettement (dette/CAF)	4,41 ans	3,20 ans
Remboursement capital dette/CAF	57,20 %	Critère < 50 %
Fonds de roulement (FDR)	475 K€	Critère > 500 K€
Taux d'épargne brut (CAF/recettes réelles de fonctionnement)	14,91 %	18,6 %

Le Conseil Municipal décide de :

- Approuver l'actualisation du programme pluriannuel d'investissements (PPI) 2021-2026.

Pour : 19	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

7- Souscription d'une ligne de trésorerie

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

Depuis le début de l'année, la commune fait face à des besoins ponctuels de trésorerie. En effet, le versement de subventions d'investissement importantes (État, Région, Département, Agglo) liées à plusieurs projets structurants - notamment la rénovation du cinéma - est toujours en attente. Cette situation, susceptible de se prolonger, crée un décalage temporaire dans notre trésorerie et nous conduit à envisager la mise en place d'une ligne de trésorerie.

Comment fonctionne une ligne de trésorerie ?

- **Montant accordé** : la banque fixe un plafond (ex. 600 000 €) que la commune peut utiliser selon ses besoins.
- **Utilisation** : la commune peut prélever ou rembourser à tout moment dans la limite du plafond.
- **Intérêts** : seuls les montants effectivement utilisés génèrent des intérêts, calculés au jour le jour. Il y a, parfois, des intérêts pour non-utilisation de la ligne de trésorerie.
- **Remboursement** : la commune rembourse la ligne dès qu'elle reçoit des recettes, ce qui fait diminuer le solde utilisé et donc les intérêts à payer.

Une consultation des établissements bancaires a été lancée sur la base d'un plafond de 800 000 € et d'une période d'un an.

Le Conseil municipal décide de :

- Contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 800 000 euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 800 000 euros
 - Durée : 364 jours
 - Taux de référence des tirages : €ster + marge de 0,90 %
 - Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
 - Frais de dossier : néant
 - Commission d'engagement : 800 euros
 - Commission de gestion (Option +) : néant
 - Commission de mouvement : néant
 - Commission de non-utilisation : 0,25 %
- Autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie.
 - Autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Normandie.

Pour : 19	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

8- Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - participation financière 2026

Rapporteur : M. le Maire

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est l'un des dispositifs d'aide financière du Département destiné à soutenir nos concitoyens dans leurs problèmes de logement, et notamment pour le **paiement régulier des loyers et des charges**.

Le Département finance le fonds avec le soutien financier de ses partenaires tels que la CAF, la MSA, les organismes HLM, les fournisseurs d'énergie mais également des collectivités locales depuis déjà de nombreuses années.

En 2025, 898 ménages (835 en 2024) ont pu être **relogés** grâce au FSL. 1 503 ménages (1 284 en 2024) ont été aidés pour le **paiement de leurs loyers ou de leurs factures d'énergie, de chauffage ou d'eau**.

Chaque année, depuis 2016, la commune apporte une aide au FSL calculée selon la formule suivante :

$$0,70 \text{ €} \times \text{population municipale}$$

Pour 2025, la contribution communale s'élèvera à **2 896 €** (0,70 € x 4 137 habitants population municipale = 2 895,90 € arrondi à 2 896 €).

Le Conseil Municipal décide de :

- Approuver le versement d'une contribution financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) d'un montant de 2 896 € au titre de l'année 2026.

Pour : 19	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

9- Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - participation financière 2026

Rapporteur : M. le Maire

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a pour objectif de contribuer à l'autonomie des jeunes en les soutenant financièrement dans des moments difficiles de leur parcours (mobilité, vêtements ou outils de professionnels, frais liés à une formation...). Depuis 2018, la gestion administrative et financière du FAJ est confiée à la Ligue de l'enseignement de Normandie.

En 2025, **562 jeunes** ont bénéficié d'une aide individuelle du FAJ, pour un total de **123 223 €** (144 611 € en 2024):

- aides liées à la subsistance (48 %) : alimentation, hygiène, vêtements de 1^{ère} nécessité
- aides liées à l'insertion (52 %) : vêtements ou outils professionnels, formation

221 aides d'extrême urgence ont été attribués à des jeunes de grande précarité (100 €/an/jeune -->14 073 €).

Le FAJ finance des actions collectives : **tickets midi 50 (3,50 €/repas) et permis de conduire sa vie (jusqu'à 1 000 €), les CCLAJ ou services habitat jeunes (84 000 €).**

Budget total : **364 050 €**, financé par les contributeurs suivants :

- Département de la Manche : 211 000 €
- 180 communes et intercommunalités : 83 464 €
- CAF : 21 000 €
- MSA : 2 000 €

Chaque année, depuis 2016, la commune apporte une aide au FAJ calculée selon la formule suivante :

0,23 € X population municipale

Pour 2025, la contribution communale s'élèvera à **952 €** (0,23 € x 4 137 habitants population municipale = 951,51 € arrondi à 952 €).

Le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver le versement d'une contribution financière au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) d'un montant de 952 € au titre de l'année 2026.**

Pour : 19	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

10- Décisions du Maire par délégation

Décis-2026-08	02/02/2026	commande publique	Prestation musicale Fête de la musique - "Tour de chauffe"	1 055,00 €
Décis-2026-09	03/02/2026	commande publique	Fourniture d'un abris bus pour Troisgots	2 614,80 €
Décis-2026-10	03/02/2026	commande publique	Eparage chemin de randonnée 2026	3 959,86 €
Décis-2026-11	03/02/2026	commande publique	Fauchage printemps - automne	4 687,62 €
Décis-2026-12	03/02/2026	commande publique	Fourniture de pare-ballons pour le terrain de Mesnil Raoult	22 121,09 €
Décis-2026-13	03/02/2026	commande publique	Fourniture d'un balai pour la balayeuse	1 117,15 €
Décis-2026-14	03/02/2026	commande publique	Fourniture et pose de pièces pour la chaudière à la Mautelière	1 407,83 €
Décis-2026-15	03/02/2026	commande publique	Fourniture de radiateurs pour la salle des fêtes de Troisgots	4 726,44 €
Décis-2026-16	03/02/2026	commande publique	Fourniture de sacs canins pour l'année 2026	1 082,40 €
Décis-2026-17	03/02/2026	Domaine et Patrimoine	Réfection de la toiture de l'Eglise de Troisgots - versant endommagé lors de la tempête GORETTI	33 590,94 €
Décis-2026-18	03/02/2026	commande publique	Fourniture de plantations suite à la végétalisation du cimetière de Condé	2 654,41 €
Décis-2026-19	03/02/2026	commande publique	Remplacement de la pompe et du vase d'expansion sur la pompe à chaleur de la salle Condé espace	3 979,28 €
Décis-2026-20	03/02/2026	commande publique	Remplacement du régulateur sur la pompe à chaleur de la salle Condé Espace	2 662,61 €
Décis-2026-21	12/02/2026	commande publique	Entretien de la balayeuse	3 462,28 €
Décis-2026-22	12/02/2026	commande publique	Mise en place d'un SSIAP mars 2026 salle Condé Espace	1 060,80 €
Décis-2026-23	12/02/2026	commande publique	Mise en place d'un SSIAP avril 2026 salle Condé Espace	1 045,20 €
Décis-2026-24	12/02/2026	commande publique	Mise en place d'un poteau d'incendie rue Raymond Brûlé	1 998,00 €

11- Communications de la Municipalité

▪ Catherine COQUELIN :

- **Expos du hall** : l'artiste peintre Céline Boclé Le Meur expose jusqu'à fin avril
- **12^{ème} salon des Arts (28-29 mars Condé Espace)** : 41 artistes attendus + 20 personnes de l'association des artistes. Vernissage le samedi 28/03 à 11h

▪ Sylvie GAUTIER :

- **Karaoké (13/02 salle des fêtes de Condé)** : 30 participants. Bonne ambiance. Organisé par le Théâtre du Préau
- **Spectacle Villes en scène « En cavale »** : Jeudi 02/04 (20h30) à Condé Espace
- **Médiathèque (ce soir)** : table ronde organisée par la résidence d'artistes « au fil de la Vire ». Pièce de théâtre prévue le 13/06
- **Programmation Villes en scène 2026-2027** : le choix est fait. 6 spectacles retenus

▪ Nathalie LECLER :

- **Conseils d'écoles** : se sont bien déroulés
- **Portes ouvertes aux écoles de Condé** : samedi 30/05 matin

▪ Alain EUDES :

- **Chantier de l'école élémentaire** : avance très vite. Toiture presque terminée côté rue. Visite des élus proposée ce samedi 14/03 à partir de 11h.
- **Feux rouges de la Route Neuve** : encore en panne. Alain les a éteints par précaution car trop de dysfonctionnements et de réclamations. Suite au sinistre qui a endommagé l'un des feux, les caméras des deux feux ne sont plus exactement en phase. De plus, les boucles d'induction magnétiques ont été endommagées lors des travaux de réfection de la chaussée par le Département il

y a quelques années. La conjugaison de ces aléas provoque ces dysfonctionnements récurrents. Un débat s'ouvre sur les solutions techniques pour y remédier :

- ✓ Suppression pure et simple des feux
- ✓ Maintien des feux, avec bouton piétons. Le feu reste au vert. Aucune maîtrise de la vitesse.
- ✓ « Vert récompense » ou « rouge sanction » pour maîtriser la vitesse des véhicules. Préférable « rouge sanction » pour la sécurité des enfants
- ✓ Feu clignotant orange en permanence + bouton piéton.
- ✓ Plateau surélevé
- ✓ Eclairage du passage piéton (lumière bleue)
- ✓ Mannequins lumineux
- ✓ Stops sur voie principale. Mais la configuration du carrefour ne s'y prête pas techniquement.

La nouvelle commission *Travaux* se penchera sur le sujet pour choisir la meilleure solution.

▪ **Martine SAVARY :**

- **WC du cimetière :** mis en service.
- **Pare-ballons au stade de Mesnil-Raoult :** pose en cours
- **Gîtes du Moulin du Val de vire :** Luc Dudouit fait actuellement les peintures
- **Vélorail :** il reste des travaux à faire (connexion avec l'atelier + portes coulissantes)

12- Questions diverses

1) **RH : point sur les recrutements en cours**

- ✓ **Agent administratif polyvalente (en remplacement de Patricia Lepointeur) :** environ 80 candidatures reçues. Candidate retenue : Emeline MOREL, 34 ans, assistante administrative à la commune de Noues de Siennne où elle est affectée à l'accueil physique et téléphonique, à l'état civil et à France Service. Prise de fonction : mai ou juin 2026 (en cours de négociation).
- ✓ **Agent technique polyvalent (en remplacement d'Arthur Séguineau) :** 38 candidatures reçues à ce jour. Dépouillement 2^{ème} quinzaine de mars.

2) **Schéma directeur des mobilités actives (SDMA)**

- ✓ Attributaire : IMMERGIS (34 Montpellier)
- ✓ Prix : 18 850 € HT (aides publiques : 67 %)
- ✓ Réunion de lancement de l'étude : 28/04
- ✓ Durée : 7 mois

3) **Travaux de la chaufferie mairie-salle des fêtes (Alain LENESELEY)**

- ✓ Alain annonce que les travaux dans la chaufferie sont terminés. Il y aura donc du chauffage dans la salle des fêtes pour le scrutin de dimanche.

4) Arbres privés débordant sur la route de Giéville en entrée de ville
(Catherine COQUELIN)

✓ M. le Maire répond qu'un courrier sera envoyé aux propriétaires

5) Panneaux expo photos arrachés sur voie douce RD 53 (Catherine COQUELIN)

✓ Mme Martine SAVARY répond que les services techniques seront relancés.

6) Pourquoi un comptage sur la Route de Giéville ? (Catherine COQUELIN)

✓ M. Alain EUDES explique en réponse que les compteurs ont été posés par le Département pour les besoins de l'expérimentation (chicane, écluse).

7) Qu'en est-il du projet de guinguette estivale à la Chapelle-sur-Vire ? (Cyril PANIEL)

✓ Il est répondu qu'elle sera lancée en mai. Il est ajouté que la commune va donner un coup de pouce financier. Elle a en effet décidé de prendre en charge le branchement d'eau potable

8) Mot de remerciements de M. Le Maire à destination de l'équipe municipale

✓ Il remercie ses collègues pour leur engagement et leur dévouement au service de la commune, avant d'ajouter qu'ils peuvent être fiers du bilan et des nombreux projets qui ont été réalisés durant le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

La secrétaire de séance,
Sylvie GAUTIER

Le Maire,
Laurent PIEN

